



## Déclaration des représentants de la FSU

Les collègues ont appris par la presse la décision du gouvernement de geler la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Cette décision unilatérale du gouvernement est inacceptable pour la FSU. Cette mesure est profondément injuste et négative pour la fonction publique : ce n'est pas en portant atteinte aux conditions de rémunération de ses agents que l'on renforce le bien commun et notre modèle social.

Alors que depuis 2010, le point était gelé, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue pour 2016. Cette première dynamique serait tout de suite enrayée par la décision du gouvernement alors même que nous sommes dans un contexte de reprise de l'inflation (prévision d'inflation revue à la hausse à 1,8% pour 2017 et 1,7% pour 2018).

La Fonction publique, ses agents, sont un investissement indispensable pour notre pays si l'on souhaite relever les défis qui sont les nôtres en ce XXIème siècle. D'autres solutions sont envisageables pour traiter de la dépense publique. Sanctionner 20% des salariés du pays n'aidera en rien à le redresser. Les agents publics ne peuvent servir de variable d'ajustement à la seule vision budgétaire pour traiter des déficits publics.

Les fonctionnaires ont subi des pertes importantes de pouvoir d'achat depuis plus de 15 ans, sans parler des suppressions de postes ou de leur gel, plus courant dans le supérieur mais ayant les mêmes conséquences. Ainsi le nombre d'enseignants-chercheurs qui s'est replié en 2016 au niveau de 2012 est un élément central des difficultés d'accueil dans de nombreuses formations mises en lumière ces derniers temps à propos des affectations aléatoires effectuées par l'application APB.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, le président de la République et la ministre ont répété leur volonté de poursuivre et d'accentuer les politiques d'autonomie, d'« excellence » et de regroupements forcés. Entendent-ils ainsi mener à terme la destruction du service public d'ESR engagée depuis les lois LRU et ESR tant les conséquences de ces politiques sont avérées ?

Les personnels en subissent pleinement les effets néfastes. Le désengagement financier de l'État sous prétexte d'autonomie des universités se fait d'abord sur leur dos : effectifs de personnel en baisse, toujours plus de précarité (malgré la loi de 2012 censé réduire l'emploi non-titulaire), manque de reconnaissance financière des qualifications et des missions, conditions de travail dégradées par l'ajout de nouvelles missions, par les procédures bureaucratiques et managériales, par la mise en concurrence généralisée, par une démographie étudiante durablement en hausse significative, ...

Le non-respect des statuts se développe : libertés académiques mises en cause, mobilité géographique empêchée, obligations de service réécrites localement,... Le laisser faire du ministère ne laisse souvent aux agents que le difficile recours aux tribunaux pour faire reconnaître leurs droits face à des directions qui jouent la montre et l'intimidation à l'aide du poids des finances publiques sans prendre aucun risque à titre personnel.

Chez les enseignants-chercheurs (EC), les entraves à la mutation renforcées par la baisse du nombre de postes, ainsi que le sabordage par les présidents des mesures visant à respecter l'article 60 du statut général de la fonction publique, ont des conséquences humaines dramatiques. De plus en plus des collègues découragés se tournent vers le détachement dans le corps des agrégés. Ils forment plus de la moitié des détachements validés à la suite de la récente CAPN des agrégés. Dans l'ensemble des demandes, les leurs sont caractérisées par une volonté de mobilité. Cet expédient crée des difficultés dans un autre corps et entraîne en outre une perte de potentiel de recherche. En ce qui concerne le recrutement et la mutation des EC, le déni par les conseils académiques (Cac) de l'article 9-3 du décret statutaire persiste, les refus de transmission par le conseil d'administration (CA) du classement du comité de sélection ou de l'avis favorable du Cac à une mutation prioritaire s'accroissent. La concentration du pouvoir autour du président libère les freins à des interventions bafouant le travail du jury choisi par les instances. C'est l'état de droit et l'égalité des candidats dans les concours d'EC qui est remise en cause. Nous demandons en conséquence de disposer d'un bilan chiffré sur les 3 dernières années des recrutements et des mutations, qui distingue celles relevant de l'article 9-3 précité, et qui inclue les décisions négatives de CA et de CAC, ainsi que les recours qui en résultent.

Nous réitérons notre demande du 21 février de présentation des arguments du ministère fondant sa politique incohérente de rémunération qui pénalise EC et enseignants du supérieur (aspects indemnitaire et heures complémentaires d'enseignement) et d'ouverture de négociations salariales. D'autant plus que la déconsidération du ministère envers ces métiers s'est illustrée depuis à travers l'arrêté du 11 avril qui a désindexé rétroactivement leurs primes statutaires et que nous dénonçons.

La FSU demande l'abrogation des lois LRU et ESR et un budget pour l'ESR à la hauteur de l'investissement consenti par les pays qui misent sur l'intelligence et la hausse du niveau de qualification de leurs citoyens. Ce n'est pas l'instauration de la concurrence à tous les niveaux qui permettra d'offrir un meilleur service public mais la solidarité entre les personnels. Si ceux-ci sont les premiers à faire les frais des politiques d'austérité en cours, les étudiants et la société toute entière est touchée par ses conséquences.